

LE COUT DU SERVICE POUR GERER VOS DECHETS EN 2012

Commune de : SENEFFE
 Nombre d'habitants : 10.862
 Intercommunale de gestion des déchets: IDEA (devenue HYGEA)

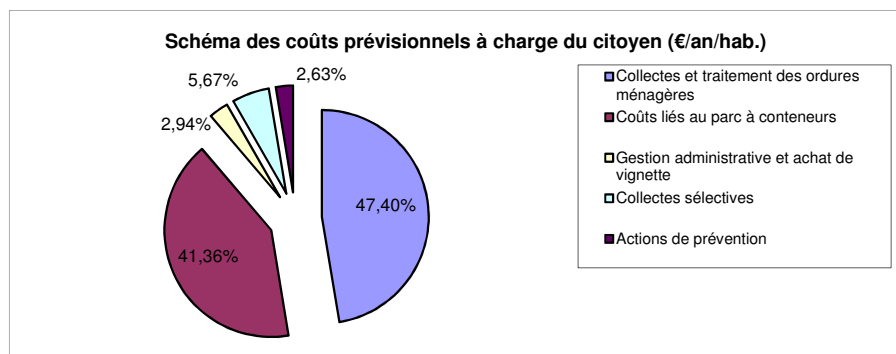
1) LA PRODUCTION DE DECHETS DES MENAGES ET LEUR GESTION

	Moyenne en Région wallonne Kg/an/habitant (2010)	Moyenne dans votre commune Kg/an/hab 2010	Moyenne dans votre commune Kg/an/hab 2011	Quel est le service de collecte et de traitement à Seneffe
Ordures ménagères	152	176	174	Collecte en porte-à-porte par Sita; traitement en incinération
Déchets organiques	10			Pas de collecte sélective
Déchets verts	65	50	28	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); traitement par compostage
Encombrants	41	62	63	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); tri, recyclage et incinération
Déchets inertes	96	64	125	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); tri, recyclage et incinération
Bois	28	36	35	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); valorisation
Papiers/cartons	58	75	67	Collecte en porte-à-porte et parc à conteneurs (IDEA); recyclage
Verres	29	32	35	Collecte via bulles et parc à conteneurs (IDEA); recyclage
PMC	16	18	19	Collecte en porte-à-porte et parc à conteneurs (IDEA); tri-recyclage
Métaux	7	5	7	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); valorisation
DEEE	6	6	7	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); valorisation
Autres (piles, huiles, pneus...)	8	10	6	Collecte au parc à conteneurs (IDEA); tri-valorisation-recyclage
TOTAL	516	534	566	

Quantité d'ordures ménagères brutes mises à la collecte en porte-à-porte (kg/hab/an)						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Seneffe	204	204	208	184	176	174
Minimum zone IDEA Centre	147	153	138	NC	158	NC
Maximum zone IDEA Centre	235	221	208	NC	217	NC
Moyenne RW	175	174	165	162	152	NC

2) LE COUT PREVISIONNEL DE VOS DECHETS EN 2012 (BUDGET 2012)

	€/an/hab	en %	
Collectes et traitement des ordures ménagères	25,51	47,40	47%
Coûts liés au parc à conteneurs	22,26	41,36	41%
Gestion administrative et achat de vignette	1,58	2,94	3%
Collectes sélectives	3,05	5,67	6%
Actions de prévention	1,41	2,63	3%
	53,81	100,00	100%

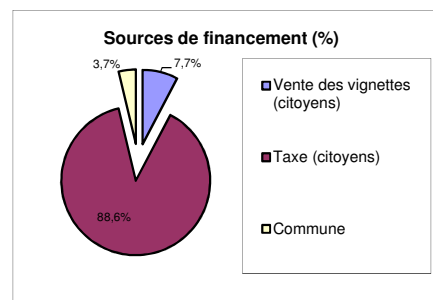


3) LES SOURCES DE FINANCEMENT PREVISIONNELLES (BUDGET 2012)

3.1. Votre contribution directe à la Commune et le service y afférent

	en €	en %	
Vente des vignettes (citoyens)	45.000,00	7,70	7,7%
Taxe (citoyens)	517.590,00	88,56	88,6%
Commune	21.861,00	3,74	3,7%
Total	584.451,00		100,0%

dont 96,3% payés par le citoyen



L'Arrêté du Gouvernement Wallon du 5 mars 2008 impose la mise en place du régime du "Coût-vérité" des déchets. Concrètement, la Commune doit faire supporter par les ménages le coût de gestion de leurs déchets (d'où l'expression "coût-vérité") et d'appliquer le principe d'une facturation transparente. Cette facturation aux citoyens est progressive: minimum 80% en 2009, 85% en 2010, 90% en 2011, 95% en 2012 pour atteindre 100% en 2013.

La taxe forfaitaire correspond à la garantie du service minimum (fourniture de vignettes prépayées pour la collecte)

et le traitement des ordures ménagères brutes, accès au parc à conteneurs et collectes sélectives en porte-à-porte des papiers-cartons, PMC...) . Elle est en 2012 comme en 2011 modulée selon le type de ménage: isolé (100€), 2 pers. et plus (125€) avec des mesures sociales pour les plus démunis (65€).

Services minimum: * Collectes en porte-à-porte des ordures ménagères
garantis par le paiement * Collectes en porte-à-porte des papiers/cartons et des PMC
de la taxe annuelle * Accès au parc à conteneurs, bulles à verre et à textiles
 * Traitement des déchets repris ci-dessus
 * Mise à disposition de vignettes (40 pour famille > à 4 pers., 30 pour famille de 2 à 4 pers., 20 pour les isolés)

Services complémentaires: * Achats de vignettes supplémentaires (1€/vignette)
Payants * Collecte sélective des déchets verts sur appel - 064/52.17.40 (Commune) - 5€/m³
 * Collecte sélective des encombrants sur appel - 065/41.27.28 (HYGEA) - 10€ les 2m³

3.2. Votre contribution via l'achat de certains produits

Tableau de synthèse du coût des obligations de reprise (art. 12 § 2) – année 2010

Flux	Organisme de gestion	Coût à la tonne	Coût par habitant
		Année 2010 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers RW / tonnes collectées en RW	Année 2010 Recettes des cotisations prélevées sur les flux ménagers /habitants
Huiles usagées	VALORLUB	476,76	0,107
Huiles de friture	VALORFRIT	270,59	0,153
Piles	BEBAT	8.631,00	1,9
Emballages	FOST PLUS	100,84	6,7
Pneus	RECYTYRE	N.C.	N.C.
DEEE	RECUPEL	N.C.	N.C.

Nbre habitants en RW au 01/01/2010 : 3.498.387

4) COMMENT REDUIRE VOTRE FACTURE DECHETS?

Moins de déchets produits, c'est mieux pour l'environnement et autant d'économie pour vous

Conseils de prévention

Consommez l'eau du robinet, ne nécessitant pas d'emballage

Compostez à domicile vos déchets verts et déchets organiques. www.compostage.org

Évitez le gaspillage des denrées alimentaires : des conseils dans la brochure "Le gaspillage alimentaire"- www.idea.be

Privilégiez les recharges et les **produits peu emballés** (vrac, découpe, grands conditionnements)

Privilégiez les produits durables et **évitez les produits jetables** (vaisselles, piles,...) ou de mauvaise qualité

Pensez aux **sacs réutilisables**, aux paniers et caisses pliantes pour faire vos courses

Visitez vos réserves et faites une liste de course en vous y tenant

Pensez aux circuits de réemploi avant de jeter : brochure "Le réemploi, c'est pour moi" - www.idea.be

Utilisez moins de papier, Adoptez la cocotte attitude: conseils sur www.moinsdepapier.be

Actions de prévention menées par votre commune et votre intercommunale en 2011 :

Sensibilisation au compostage - Guides-composteurs de Seneffe

Actions de sensibilisation/prévention dans les écoles, sur le marché, les brocantes...

3 conférences à destination de la population sur la prévention des déchets

Distribution de boîtes à tartines, à en-cas, gourdes et sensibilisation à la prévention des déchets des enfants lors de stages d'Espaces Jeunes

Collecte de vélos et de jouets une fois par an au parc à conteneurs

5) RENSEIGNEMENTS

Service Environnement 064/52 17 26

Mme Alphonse, conseillère en environnement

Service Finances 064/52 17 19

Mme Deleau, responsable du service

Mme Baudhuin, gestionnaire de la taxe - 064/52 17 14